

**NUMERO 26
JANVIER 1997**

**LE JOURNAL
DE
L'A.F.I.L.S.**

**ASSOCIATION FRANCAISE
DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES
254 RUE ST JACQUES - 75005 PARIS**

EDITO

L'équipe du journal « AFILS » est heureuse de vous présenter ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Notre objectif pour 1997 est d'informer chacun sur ce qui se passe dans les régions. Pour se faire, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser un maximum d'informations afin que ce journal devienne un réel lieu d'échange.

Bon courage et merci d'avance.

SOMMAIRE

* LE C.A. :

- C.A. du 14 décembre 1996 Page 1 à 2

* NOUVELLES DES REGIONS :

- Région non précisée : IDDA INFOS Page 3 à 4

* REFLEXION SUR LE METIER D'INTERPRETE:

- Un profil, une fonction Page 5 à 6
- Conférence ERASMUS PIC Page 7 à 14
- Congrès E.S.M.H.D. Page 15 à 18

* E.F.S.L.I. :

- Forum européen Page 19 à 28

* TRIBUNE LIBRE :

- Situation dans les tribunaux français en 96 Page 29
- Humour Page 30

1. C.A. A LYON :

Par les demandes et les différents retours que l'on a de la région, il est nécessaire de se déplacer une journée complète, qui serait organisée comme suit :

- * le matin : C.A.
- * l'après midi : rencontre avec les interprètes de la région
- * le soir : débat-conférence avec les sourds de la région.

2. LES RESPONSABLES REGIONAUX :

Son rôle :

- * organiser pour les membres de la région, des réunions régulièrement suivies d'un P.V.
- * ouvrir un compte bancaire et le gérer (un bilan financier est à présenter à chaque A.G.).
- * la liste des membres (noms et adresses) doit être tenue à jour et transmise au CA.
- * par sa position et sur le terrain, il doit répondre aux diverses questions qui lui sont posées (si problème, en référer au C.A.) ; il doit faire de l'information (ex. : organiser des rencontres, des conférences...) auprès des associations de sourds. S'il le souhaite, il peut déléguer un membre en qui il a toute confiance pour ces interventions.
- * M. BEAUCHAMPS se demande s'il est vraiment souhaitable de créer une région lorsqu'il n'y a que deux ou trois membres ; il serait préférable de se rattacher à une région existante, ce qui n'empêche pas d'organiser des réunions "internes". Cela éviterait des problèmes administratifs.

Nous pensons qu'il serait souhaitable que les Resp. Régionaux participent aux C.A. afin d'avoir une information exhaustive. En effet, nous constatons que la communication interne est parfois difficile, d'où sur le terrain, il est difficile d'avoir un rôle actif. L'idée est intéressante, mais problème d'argent pour le remboursement des frais de transport. A suivre.

3. ROLE DE CHACUN AU C.A. :

Le C.A. est normalement composé de 9 personnes. Actuellement, nous sommes 8 :

- La Présidente (C.Q.) : relations extérieures et internes ; dossier subvention ; gestion des courriers.
- la Vice Présidente (C.P.) : l'annuaire ; rôle de suppléante
- le Trésorier (D.C.) : la trésorerie ; la comptabilité (URSSAF...)
- la Secrétaire et la Secrétaire adjointe : secrétariat ; journal
- P. GACHE : carte professionnelle niveau 1
- C. GACHE : relation F.N.S.F.
- F. JEGGLI : dossier EFSLI (en collaboration avec S. CHARMET) ; carte professionnelle niveau 2 ; secrétariat bal AFILS.

4. DOSSIER SUBVENTION :

N. BATON se charge d'expédier celui-ci à tous les Resp. Régionaux afin qu'ils puissent :
- donner leur avis sur ce projet
- mentionner leurs besoins (rapport + compte prévisionnel)

5. JOURNEE DU 25 JANVIER 97 :

- * carte professionnelle niveau 1 : 9 h. - 10 h. - P. GACHE envoie les convocations.
- * C.A. : 10 h. - 12 h.
- * carte professionnelle niveau 2 : 13 h. - 14 h. - N. BATON envoie les convocations
- * A.G. : 14 h. - 17 h. - N. BATON envoie les convocations
- * C.A. : 17 h. - 17 h. 30
- * Apéritif amélioré : 18 h. 30 à 22 h.

*D. CHARRIER souhaiterait que chacun puisse s'exprimer dans sa langue maternelle ; ce qui implique que des interprètes traduisent toute l'A.G. Le C.A. n'est pas contre si des volontaires sont d'accord pour traduire bénévolement. Le C.A. ne s'occupe pas de l'organisation.

* Les sortants : C. QUIPOURT
F. JEGGLI
C. PEUCH

* Démissionnaire : D. CHARRIER

Il y a donc 5 postes à pourvoir.

PRESTATION SANITAIRE - DEFICIENCE AUDITIVE - PROTHÈSE AUDITIVE

Arrêté du 8 août 1996 modifiant le tarif interministériel des prestations sanitaires et relatif à l'inscription et à la réinscription d'appareils électroniques correcteurs de surdit .

JO Lois et D crets n  215 du 14 septembre 1996. Ph. 1 p.

PRESTATION SANITAIRE - DEFICIENCE AUDITIVE - PROTHÈSE AUDITIVE

Arr t  du 12 septembre 1996 modifiant le tarif interminist riel des prestations sanitaires et relatif   l'inscription et   la r inscription d'appareils  lectroniques correcteurs de surdit .

JO Lois et D crets n  235 du 8 octobre 1996. Ph. 1 p.

ENSEIGNANT SP CIALIS 

Arr t  du 2 octobre 1996 portant ouverture des  preuves th oriques de l'examen du certificat d'aptitude aux actions p dagogiques sp cialis es d'adaptation et d'int gration scolaires pour la session de 1997.

Une session d'examen pour l'obtention du CAPSAIS s'ouvrira le 13 juin 1997.

JO Lois et D crets n  237 du 10 octobre 1996.

ENSEIGNANT SP CIALIS  - FORMATION PROFESSIONNELLE - DEFICIENCE AUDITIVE PROFONDE.

Arr t  du 8 octobre 1996 portant ouverture au titre de l'ann e 1997 d'une session pour l'examen du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds.

Les  preuves  crites pour l'obtention des diff rentes unit s de valeur auront lieu du 16 au 20 juin 1997, les  preuves orales auront lieu du 25 au 27 juin 1997. Elles se d rouleront   l'institut national des jeunes sourds de Chamb ry,   Cognin.

JO Lois et D crets n  244 du 18 octobre 1996.

D FICIENCE AUDITIVE - ENSEIGNEMENT SUP RIEUR - LANGUE DES SIGNES.

R ponse   la question  crite Assembl e Nationale n  41522 du 22 juillet 1996 de M. G rard Larrat : Handicap s (sourds et malentendants, enseignement sup rieur, langue des signes, service d'interpr tes).

Idda publie ci-dessous le texte int gral de la question et de la r ponse.

Question : M. G rard Larrat attire l'attention de M. le ministre de l' ducation nationale, de l'enseignement sup rieur et de la recherche sur les difficult s que rencontrent les  tudiants sourds et malentendants,   tout stade, pour poursuivre leur scolarit . Plus particuli rement, il appar it un manque pr occupant d'interpr tes, notamment en milieu universitaire. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions pourraient  tre adopt es afin de pr server leur droit   la scolarit  et   la formation de ces personnes dans les meilleures conditions possibles.

R ponse : Depuis quelques ann es, le ministre charg  de l'enseignement sup rieur a engag  une action efficace en faveur des  tudiants handicap s et de leur accueil dans l'enseignement sup rieur. Sans n gliger les handicaps moteurs ou visuels, une action particuli re a concern  les  tudiants sourds et malentendants dont le nombre ne cesse de cro tre. Lors de la n gociation des contrats "Etat-universit ", des cr dits sont attribu s aux universit s qui re oivent des  tudiants d ficients auditifs afin de leur permettre de s'attacher les services d'interpr tes en langue des signes (LSF) ou codeurs en langage parl  compl t  (LPC) et de les r tribuer. Des conventions ont  t  sign es entre des universit s et des centres sp cialis s, au b n fice de cette cat gorie d' tudiants pour mettre   leur disposition des personnels sp cialis s.

JO AN (Q) n  45 du 4 novembre 1996.

DEFICIENCE AUDITIVE - LANGUE DES SIGNES - ENSEIGNEMENT.

R ponse   la question  crite Assembl e Nationale n  41521 du 22 juillet 1996 de M. G rard Larrat : Handicap s (sourds et malentendants, langue des signes, enseignement).

Idda publie ci-dessous le texte int gral de la question et de la r ponse.

Question : M. G rard Larrat attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les pr occupations des personnes sourdes et malentendantes quant   la pratique de la langue fran aise des signes. Si l'on

peut considérer que la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 est une reconnaissance de cette langue, il n'en demeure pas moins que l'apprentissage et la pratique du langage gestuel sont, dans les faits, limités. En effet, si désormais les parents peuvent choisir le mode d'éducation de leur enfant - soit l'oralisme ou le bilinguisme - l'accès aux cours de langue s'avère souvent difficile. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures pourraient être envisagées pour une prise en considération pleine et entière de la langue des signes française, et s'il n'est pas possible, en association avec les intéressés, de constituer un centre d'information et de contrôle, garantissant la qualité des prestations.

Réponse : Il existe aujourd'hui différentes instances publiques pouvant attester du niveau de compétence en langue des signes française (LSF), essentiellement destinées à des professionnels (enseignants, orthophonistes, etc.) intervenant auprès des jeunes sourds. Sous l'égide du ministère de l'éducation nationale, le Centre national d'étude et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI) à Suresnes forme à la LSF les professeurs des écoles chargés de classes pour malentendants et sourds : 270 heures d'apprentissage de la LSF dans un but pédagogique réparties de neuf semaines. Un module de 90 heures de perfectionnement et d'approfondissement des structures de la LSF clôt cette formation. Sous l'égide du ministère du travail et des affaires sociales, le GIP-Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des jeunes sourds (GIP-CNFEJS), à l'université de Savoie de Chambéry, dispense une formation de 200 heures d'initiation et de perfectionnement en LSF, dans le cadre de la préparation du diplôme d'état, le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS) ; cette formation constitue une des unités de valeur du CAPEJS. L'école supérieure d'interprétariat et de traduction (ESIT, université Paris-Dauphine) qui forme des interprètes de conférence de niveau international, a mis en place depuis trois ans une maîtrise de sciences et technique (MST) d'interprétation en LSF. Une convention a été signée entre le GIP-CNFEJS de Chambéry et l'ESIT, mettant en place une option d'interprète LSF en milieu scolaire et universitaire à la MST d'interprétation en LSF existante. Par ailleurs, est à l'étude entre ces deux partenaires la création d'un certificat de capacité en LSF, préparatoire à l'entrée de l'ESIT pour la MST d'interprétation en langue des signes française. L'université de Savoie, qui dès 1991 était pilote pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants sourds à l'université, est prête à accueillir, avec l'appui technique du GIP-CNFEJS et de l'ESIT, ce pôle de formation en LSF qui doit rapidement constituer une officialisation et une garantie de la qualité des prestations fournies dans ce domaine très spécifique de la langue des signes française.

JO AN (Q) n° 45 du 4 novembre 1996.

Nouveau service d'interprétariat en Franche-Comté.

L'association SERAC-Traduction Interprétation, qui gère un service d'interprètes français-LSF, crée une antenne à Besançon pour faciliter la communication entre sourds et entendants en Franche-Comté.

Renseignements et réservations pour ce service : Tél. 03 81 82 01 58.

Courrier : SERAC-Traduction Interprétation, 64 rue de Rome. 75008 Paris.

Nouvelle association dans le Finistère.

L'association FACILES (Finistère Association Culture Interprétation Langue des signes Entendants Sourds) a ouvert ses portes au mois de septembre dernier à Quimper. Elle s'est fixée pour mission la gestion d'un service d'interprétariat en LSF/français dans le Finistère et, ponctuellement, dans les départements voisins.

Renseignements : FACILES, Maison des associations, Impasse de l'Odet, 29000 Quimper.

Tél. et Fax : 02 98 54 74 82.

IDDA INFOS n° 169 -décembre 1996

UN PROFIL, UNE FONCTION

Sandra Naeder, interprète-conférenci

*Traduction simultanée en cabine lors de conférences internationale lors de réunions entre hommes d'affaires, ou encore traduction d'u
Le métier d'interprète-conférencier exige concentration, mémoire et*

Traduire les paroles d'un orateur est une technique qui exige bien plus qu'une parfaite maîtrise des langues étrangères. Pour Sandra Naeder, être interprète-conférencier c'est, avant tout, un métier d'acteur : « Il faut mettre beaucoup de conviction dans la traduction, pénétrer le cerveau de l'orateur. C'est la seule façon de transmettre la pensée d'autrui aussi fidèlement que possible, affirme-t-elle. Cela permet de donner l'impression que c'est réellement l'orateur qui s'exprime. » Un « mimétisme » qui évite aux participants « de regarder les intervenants comme des poissons dans un bocal » et de haïr dès la première minute.

« Seule façon de traduire la pensée d'autrui aussi fidèlement que possible : pénétrer le cerveau de l'orateur. »



A trente-sept ans, Sandra Naeder jongle depuis près de dix ans avec les mots et la pensée des autres. Spécialiste en Espagnol, elle a puisé son amour de cette langue au Pérou, où elle est née, puis en Espagne, où elle a passé sa jeunesse. Son chemin s'est finalement arrêté à Paris où elle exerce désormais. « J'ai complété ma formation aux Etats-Unis pour perfectionner mon anglais, explique-t-elle. Cela m'a semblé nécessaire après mon cycle d'études à l'Institut supérieur d'interprétariat et de traduction à Paris, l'Isit. » Une précaution qui lui permet aujourd'hui d'être également interprète d'anglais. Avant de se lancer en « free-lance », comme beaucoup de professionnels exerçant cette activité, Sandra Naeder a pris

« Outre une s
l'interprétaria

ère

3, ou sur prise de notes
de conversation...
capacités d'adaptation.

le temps de faire des détours. « *L'interprétariat demande de la maturité. Il faut avoir acquis une solide culture générale, une plus grande expérience de la vie, explique-t-elle. J'ai donc choisi de débiter par des travaux de traduction.* » Aujourd'hui, ses activités sont très diversifiées. « *Je peux passer d'un congrès mondial sur les assurances à une foire internationale ou à une réunion entre hommes d'affaires. C'est ce qui fait tout le plaisir du métier. Nous ne sommes pas spécialisés.* »

Ne pas perdre le fil

Une disponibilité qui lui a permis de voyager sur tous les continents mais qui requiert une lourde préparation. « *Les conférences médicales et juridiques sont certainement parmi les plus difficiles, assure-t-elle. Mais quel que soit le sujet traité, il faut en avoir une certaine connaissance. Sans quoi nous risquons de faire des erreurs.* » Un patient travail de documentation, d'information et de révision de vocabulaire est donc nécessaire. Concentration, mémoire, agilité

d'esprit : le métier d'interprète est éprouvant. « *Lorsque nous travaillons en traduction simultanée, la concentration est totale. Nous nous relayons d'ailleurs toutes les vingt minutes.* »

La fatigue peut d'ailleurs entraîner des erreurs cocasses : un interprète a ainsi mis en émoi une assemblée de botanistes en parlant de « *culture sur jus de tomates* », trahissant ainsi son envie de boire un rafraîchissement. Un autre a entraîné l'hilarité générale au cours d'un congrès de médecine en traduisant « *frozen semen* » (sperme congelé) par « *marins congelés* » (frozen seamen).

« *Nous travaillons également par prise de notes en consécutive, poursuit Sandra Naeder. C'est une technique utilisée en petits groupes : nous prenons des notes puis traduisons toutes les cinq minutes. C'est très difficile : un simple bruit peut nous faire perdre le fil.* »

Pour « *garder contact avec la réalité* », Sandra Naeder consacre quatre heures par semaine à enseigner dans la section traduction de l'Isit. « *C'est une façon pour moi de garder des repères en ayant une activité stable et bien*

LES VOIES DE LA TRADUCTION

Posséder couramment deux langues et maîtriser parfaitement toutes les subtilités de sa langue maternelle : telles sont les exigences de base pour exercer le métier d'interprète de conférence. Des écoles spécialisées, comme l'Institut supérieur d'interprétariat et de traduction (Isit) ou l'École supérieure d'interprétariat et de traduction (Esit) — reconnues par la Conférence internationale des universités de traduction et d'interprétation —, forment les étudiants après le bac ou après un Deug. Les grands organismes internationaux comme l'Organisation des Nations Unies (Onu) sont, bien sûr, les principaux employeurs des interprètes, ainsi que les établissements publics comme le ministère des Affaires étrangères ou celui de la Défense. Mais les postes « *en fixe* » sont rares. Beaucoup exercent leur métier en « *free-lance* », passant d'un contrat à un autre lors de conférences, de salons internationaux ou de voyages d'affaires. Mieux vaut donc se sentir une âme de conquérant et ne pas trop rêver de stabilité.

rythmée qui me change de celle d'interprète. » Une façon aussi de transmettre un savoir sur un métier exigeant.

Carole CHATELAIN
(Zelig Publications)

lde culture générale,
exige une certaine maturité. »

En novembre 1996 a eu lieu à Genève la quatrième rencontre entre acteurs de la formation universitaire d'interprètes en langue des signes européens. Il s'agissait d'un échange de point de vue et d'expériences formalisées par quelques intervention et des discussions générales.

Pays représentés : Suisse romande et alémanique, Italie, Suède, Belgique, USA, Allemagne,

La France qui était intervenue il y a deux ans (E.S.I.T.) n'avait pas été expressément invitée depuis.

Pas d'explication officielle mais on peut, je crois, se faire aisément une petite idée sur l'image de la France en ce domaine.

Il faut savoir qu'il existe plusieurs organismes de formation d'interprètes en France. Deux pour la formation initiale :SERAC et E.S.I.T., plusieurs, je n'ai pas fait le compte, pour la formation post-diplôme ; A.F.I.L.S. , A.L.S.F., I.R.I.S., etc...

Les organismes de formation post diplôme ne sont pas connu à l'étranger.

SERAC , connu seulement par nos voisins francophones, n'a pas le statut universitaire ou d'école supérieure d'enseignement. Quant à L'E.S.I.T., son discours a semble-t-il fortement déplu dans cette assemblée où tous sont convaincus que les sourds doivent participer à l'élaboration des programmes de formation d'une part et que les langues des signes sont capables de transmettre le savoir universitaire d'autre part.

Interventions :

C'est à titre personnel et en tant qu'intervenant dans la formation universitaire Suisse romande que j'ai fait l'intervention suivante.

Francis Jeggli

Formateur. Intervenant dans la formation d'interprètes de l'E.T.I de l'université de Genève et au SERAC (Paris)

24 rue Eugène Jumin

75019 Paris

Tel-Fax: 01 44 84 03 08

Minitel: 3612. Jeggli. 01 44 840 308.

Internet: Jeggli@0144 840 308 minicom atlas fr

Conférence ERASMUS PIC

Définition du métier d'interprète: selon l'A.I.I.C. (1979).

« Interpréter n'est pas transcoder mot à mot un discours mais le transposer avec toute sa charge d'expression. Interpréter c'est d'abord comprendre parfaitement le message pour pouvoir le détacher de son support verbal et le restituer ensuite avec

toutes les nuances en une autre langue. C'est un va et vient constant d'une mentalité, d'un univers culturel à l'autre. »

Remarque.

Il semble évident qu'un interprète travaille au moins avec deux langues.

Or, si jusqu'à présent un certain nombre d'interprètes en langues vocales ont refusé de nous voir comme des collègues à part entière c'est à juste titre; je m'explique:

Dans de nombreux pays les sourds utilisent une langue des signes qui répond à tous les critères définitoires d'une langue.

Mais ils utilisent aussi parfois la langue orale du pays avec un système de codage visuel qui permet une aide à la lecture labiale.

Ce type de codage peut être de deux types:

- de types phonétique: cued speech, etc
- de type sémantique: langue signée.

Il est évident que de passer du Français vocal au Français avec cued speech ou au Français signé, ne constitue pas un acte d'interprétation mais un acte de transcodage. On est passé d'un mode du Français à un autre mode de Français. Mais on est toujours resté dans la même langue.

Or ce sont souvent les mêmes personnes qui font et de l'interprétation et du transcodage.

Pire, beaucoup de personnes qui ne font que du transcodage, se targuent du titre d'interprète et sont même parfois sincèrement convaincues qu'elles font de l'interprétation.

Ce flou qui règne actuellement sur la définition de l'acte d'interprétation dans la plus part des pays européens et nord américains ne contribue pas à faire reconnaître notre profession.

Une chose paraît pourtant simple et sur laquelle nous pourrions être tous d'accord:

Interpréter c'est, dans la cadre de la définition donnée plus haut pas l'A.I.I.C., passer d'une langue à une autre langue.

Points communs entre interprètes en Langues des signes et en langues vocales.

Je ne suis pas très favorable à faire une distinction entre les interprètes en langues des signes et en langues vocales comme si il s'agissait de deux professions différentes.

Nous faisons le même métier.

D'ailleurs on ne s'inscrit pas auprès des autorités de son pays en tant qu'interprète en quelque chose. On est interprète tout court.

Evidement chaque couple de langues apporte des spécificités.

Ce qui nous est commun à tous c'est le mécanisme de l'interprétation.

Comprendre le message de la langue source avec sa composante linguistique, extralinguistique culturelle et situationnelle, le mémoriser, transposer dans la langue cible, contrôler le résultat tout en continuant à écouter la langue source. Bref, je ne vais pas vous expliquer ce qu'est l'interprétation simultanée ou consécutive vous savez tous cela aussi bien que moi.

C'est pourquoi la formation de base entre interprètes de langues vocales ou gestuelles doit être identique.

Je me propose plutôt de vous parler des points qui sont spécifiques à l'interprétation entre une langues vocales et une langues gestuelles.

Tout d'abord les deux langues de sont pas sur les mêmes canaux.

L'une va être audio-phonatoire, l'autre visuo-gestuelle.

Si l'on peut s'entendre parler on ne peut que partiellement se voir signer. Ainsi le feedback en langue des signes n'est il que partiel.

Si les langues vocales sont linéaires, les langues des signes sont en trois dimension en plus de la linéarité, ce qui permet la simultanéité d'information ou de "prononciation".

Cela a pour avantage que les canaux de réception et d'émission ne se chevauchent pas.

Nous n'avons pas besoin de matériel. Pas de cabine ou d'écouteur, sauf dans des cas de conférence multilingue où les collègues en langues gestuelles n'interprètent pas directement un discours mais interprètent l'interprétation d'un discours.

D'autre part l'oeil d'un entendant n'est pas habitué à recevoir des messages aussi complexe que peuvent l'être ceux d'une langue. Il faut donc plusieurs années non seulement pour apprendre une langue des signes mais aussi pour s'habituer à recevoir l'information par le canal visuel sans fatigue excessive.

Ensuite lorsque nous interprétons en conférence vers une langue vocale nous sommes au premier rang dans le public et non à l'abri d'une cabine.

Cela a l'avantage de nous faire « sentir » plus précisément l'ambiance de la salle mais a l'inconvénient de nuire grandement à la concentration et je ne parle pas de l'isolation phonique.

Lorsque nous interprétons vers une langue des signes nous sommes face au public, bien en vue sur la scène. Le public sourd nous regarde mais bien souvent aussi le public entendant à qui nous offrons un spectacle hautement phantasmogène, si vous me permettez ce barbarisme, problème que je ne peux développer ici.

Cela a des conséquences sur notre habillement bien sûr mais nous devons aussi apprendre à maîtriser nos comportements notamment à plan de la C.N.V. (communication visuelle gestuelle, inconsciente chez le locuteur ordinaire).

Nous avons en commun avec les enseignants et les artistes qui eux aussi sont exposés au public et donc à la critique de leur image, un certain exhibitionnisme qui peut être thérapeutique pour certains étudiants, insupportable voire destructeur pour d'autres.

Nous travaillons pour l'immense majorité d'entre nous dans un contexte diglossique.

En effet les langues des signes sur un plan scientifique sont reconnues en tant que telles dans la plupart des pays, et encore pas tous. Mais sur un plan politique rares sont les pays où la langue des signes a un statut égal à une langue vocale. Elles n'ont même souvent pas de statut du tout.

De plus vous n'êtes pas sans ignorer que les communautés de sourds s'estiment opprimées par la majorité entendant. Ce qui entraîne un certain nombre de situations où l'agressivité même si elle est dans le non dit, est souvent sous-jacente dans la communication.

Il est à ce propos une spécificité qu'il faut souligner.

Si moi, Francophone, je veux trouver un interprète Français\chinois, je pourrais toujours en trouver un qui soit de ma nationalité ou du moins de ma communauté linguistique. Même si je dois chercher un peu.

Mais les sourds ont eux, toujours affaire à des interprètes qui ne sont pas originaires de leur communauté. En effet les sourds ne peuvent être interprètes et pour cause, sauf entre deux langues gestuelles.

Même les enfants entendants de parents sourds, culturellement plus proches des sourds que ceux de parents entendants, ne sont pas considérés comme des sourds ou des membres à part entière de la communauté, puisqu'ils entendent.

Interprète pour sourd ou interprète en langue des signes?

Si à première vue cela semble être la même chose c'est en fait très différent.

Un interprète pour sourds est un interprète qui travaille pour les sourds et qui gardera toujours une tendance à l'assistantat. En étant interprète pour un groupe d'individus et non entre deux langues ont a tendance, même sans s'en rendre compte à prendre en charge le groupe, à être son porte parole, son avocat et non plus "l'outil" de son intégration. Je ne nie pas que les sourds aient besoin de soutien mais cela concerne d'autres professions que la nôtre.

La meilleur façon de servir les sourds c'est de traduire fidèlement leurs discours. C'est en adoptant cette attitude de neutralité que les sourds, par le truchement des interprètes arriveront à l'autonomie.

C'est également en faisant respecter le travail des interprètes que nous pouvons faire entendre la parole des sourds aux entendants et celle des entendants aux sourds.

Secret professionnel

Neutralité

Fidélité du message

Rien de plus, rien de moins dirais-je pour paraphraser Benoît Kremer.

Plus nous nous comporterons comme des interprètes face à deux communautés linguistiques, ce que font les interprètes en langues vocales, plus nous participerons à l'émancipation des sourds.

En conclusion:

La formation d'interprètes

La formation d'interprètes doit à mon avis faire l'objet d'une formation universitaire. Toutefois il serait bon d'étudier une filière type formation pour adultes en cours d'emploi pour arriver au même diplôme.

La formation doit durer deux années universitaires comprenant trois phases: une première phase de perfectionnement en langue vocale nationale (ex :Français), en langue des signes nationale (ex :L.S.F). et dans une troisième langue. Une

deuxième phase dans laquelle pourront être développées les matières citées plus loin. Enfin une troisième phase, de quatre à six mois avec des retours en cours périodiques, de stages sur le terrain aux cotés d'interprètes tuteurs eux-même diplômés.

Pré requis

Il est nécessaire de faire un examen d'entrée aux écoles d'interprètes :

Cet examen devrait tester:

- le niveau de culture générale
Le niveau de langue nationale (ex :français)
le niveau de langue des signes (ex : L.S.F).
l'esprit de synthèse et la solidité nerveuse des étudiants.

La formation d'interprète doit comporter les mêmes disciplines que toutes les formations d'interprètes en langues vocale et notamment:

Perfectionnement en langue vocale et écrite nationale;

Perfectionnement en langue des signes.

Troisième langue passive(vocale ou gestuelle: anglais, allemand français L.S. internationale, etc...)

Techniques d'interprétation (paraphrase, synthèse, anticipation, théorie, etc...)

Interprétation consécutive puis,

Interprétation simultanée

Les cours d'interprétation vers la langue vocale nationale doivent être donné par un formateur lui même interprète.

Les cours d'interprétation vers la langue des signes L.S.F. doivent être donné par un enseignant sourd ayant lui même une solide expérience de l'interprétation (lsf-ls, traduction français-lsf par exemple) A défaut le cours se fera en binôme: un professeur de L.S.F. et un interprète.

L'intervention d'un interprète entendant dans ce cours aux côté d'un professeur sourd sera de toute façon nécessaire ne serait-ce que sur les simulations d'interprétations liaison et dans tous les cas il y aura des exercices à partir du français oral.

Traduction (de texte écrit vers cassettes vidéo et surtout de vidéo LSF vers du Français écrit).

Culture et histoire des sourds (en langue des signes par un enseignant sourd si possible)

Déontologie. Dans le cadre de ces cours il est bon de prévoir des interventions de personnes extérieures comme par exemple:

- un interprète qui viendra présenter l'association locale ou nationale des interprètes.
- Un interprète enfant de parents sourds; ces interprètes ont généralement un trajet tout à fait intéressant et décrivent bien tout le chemin qu'ils ont fait pour passer d'une utilisation de la L.S.F. purement affective et familiale à une utilisation professionnelle.
- Une personne représentative des consommateurs
- Une personne représentative des employeurs potentiels.

(Tout ceci à adapter selon le contexte du pays, bien sûr.)

Linguistique (il me paraît indispensable que des étudiants qui vont faire de l'usage des langues leur métier aient un minimum de notions scientifiques sur les faits de langues. Combien d'interprètes aujourd'hui ne sont pas capables de définir ce qu'est une langue!). Tenir compte des récentes avancées de la linguistique en matière d'iconicité, etc...

Expression corporelle et/ou théâtrale

Travail de la voie

Initiation à des domaines d'interventions fréquents pour les interprètes en L.S.: tels que: **Médecine, Droit, Informatique, Géo politique, etc...**

Il ne serait pas mauvais de prévoir un accompagnement psychologique tout à fait optionnel pour ceux qui le désirent. En effet chacun d'entre nous a construit sa personnalité par l'intermédiaire de sa langue maternelle. Le fait de toucher voire de bousculer sa propre langue, peut parfois mettre en position difficile certains étudiants qui sont alors demandeurs d'un soutien, léger et ponctuel pendant la formation.

Et bien sûr des **stages** avec des interprètes professionnels diplômés et aguerris où l'étudiant passera du rôle d'observateur à celui d'acteur;

Initiation à l'**interprétation** avec les **sourds aveugles**. Dans le programme de formation initiale ou en spécialisation selon le contexte national.

Il est également nécessaire qu'il y ait une réelle adéquation entre la formation et les besoins sur le terrain. C'est pourquoi je pense que l'élaboration de l'examen final doit être faite en collaboration entre les formateurs, les interprètes (association) et consommateurs (sourds et entendants) sous la direction de l'université (ou de l'école d'interprète)..

Formation post-diplôme

La formation continue pour les interprètes est nécessaire.

Notamment pour des stages à thème de spécialisation (info sida, informatique, sourd-aveugle, réflexion sur certaines situations, etc...)

Il est bon qu'une partie importante de la formation post-diplôme se fasse en langue des signes(par exemple un cours d'informatique en L.S.F. permet d'apprendre un logiciel et le lexique afférent en même temps, ainsi que la manière qu'ont les sourds d'aborder un sujet technique parfois radicalement différente de celle des entendants.)

D'autre part on peut imaginer pour des interprètes formés sur le tas des stages de "théorisation" de leur pratique pour leur donner l'apport formel qui pourrait leur manquer(exemple: l'expérience de l'université Lyon II avec l'AFILS l'association des interprètes français en 1995)

Francis Jeggli

APPLICATION FORM

NAME: Surname _____
First Name _____ Title _____

ADDRESS: _____

TELEPHONE: _____ FAX: _____

E-MAIL: _____ NATIONALITY: _____

COMMUNICATION: Do you require technological eg Loop, or human aids to communication eg an interpreter, to help you access the programme? If so please state

LANGUAGE: Which of the following languages can you access and understand?
Please circle:

English, British Sign Language, French, French Sign Language

If you are unable to follow any of these languages, how do you plan to access the Congress programme?

ACCOMMODATION: Please indicate the range of hotel accommodation you would like us to provisionally organise on your behalf, please circle:

£26/35; £36/45; £46/55; £56/65; £66 or above,
per person per night inclusive of breakfast

FEES: I would like to take advantage of the "early payment discount" and enclose a sterling draft or cheque for £190.00, payable to the "ESMI-ID Fourth Triennial Congress". (Fees will be £220.00 from 1.4.97)

LIAISON: All correspondence to: 1 Annington Road, London, N2 9NB, UK
Hotline number: (+44) 0181-444-3448 Tel / Fax / Text
E-Mail c/o Carlo Laurenzi on: 100770.2653@compuserve.com

FIRST CALL FOR PAPERS

On behalf of the European Society for Mental Health and Deafness Fourth Triennial Congress Committee, I am delighted to announce this first call for papers.

We would particularly welcome papers covers the following subject areas:

- Mental health awareness
- Deaf people with disabilities
- Medicine and pharmacology
- Ethnicity and deafness
- Deaf professionals in mental health
- Families and Intervention
- Older deaf people
- Young people in transition
- Research Issues
- Psychotherapy
- Behavioural approaches
- The assessment and diagnosis of psychoses
- Counselling
- Forensic aspects
- Depression
- Developments in psychological interventions
- The needs of children
- Care in the community
- Culture and politics
- Creative/art therapies
- Developments in psychiatry
- Stress management
- Language and communication
- Role of technology in mental health
- Mental health promotion in children and young people

Important elements in the selection of potential papers are the issues of latest good practice and their trans-national applicability.

If you wish to be considered to present a paper, then put your expression of interest in writing using the following format:

- One side of A-4 sheet; type/print details in double space
- Name and contact address
- Title of presentation
- Abstract maximum 150 words
- Which of the four official congress languages you will use to present

The final confirmation of acceptance will only be made once you have registered with the congress organisers as a delegate. Please send your expressions of interest to the Congress office: 1 Annington Road, London, N2 9NB, UK by 1 September 1996

Dr Brendan T Monteiro, Congress Committee Chair

The British

Society for

Mental Health

and Deafness

has great

pleasure in

announcing

that it is to

host the fourth

biennial

Congress of

the European

Society for

Mental Health

and Deafness

in 1997. It will

be offering a

unique and

exciting

programme

aimed at

influencing the

range and

style of mental

health service

provision for

deaf people

into the next

century.

CONGRESS CONTENT HIGHLIGHTS

- prevention/promotion
- crime/deviance
- early intervention
- developments in psychological treatments
- children/families
- young people in transition
- ethnicity
- consumers and users
- order deaf people
- language and communication
- stress
- deaf people with disabilities
- culture and politics
- care in the community
- deaf professionals in mental health
- disability versus minority rights

CONGRESS CONTENT HIGHLIGHTS

- arts festival
- large interactive technology exhibition
- four day fringe programme
- gala evening
- deaf theatre and comedy
- partners programme
- visits to sites of good practice in the UK

DELEGATES:

The event is aimed at the broadest range of delegates to include: deaf people, mental health professionals, policy makers, educators, pastoral workers, linguists, psychologists and families of deaf people. It is hoped to attract delegates from the EU and other European nations.

LANGUAGES:

- English
- British sign language
- French
- French sign language

COSTS:

£220 plus accommodation.
Special rate of £130 for registration prior to 31 March 1997

CHAIRSON:

Chair of organising committee: Dr Brendan Monteiro,
Mental Health Services of Salford, Bury New Road,
Manchester M25 7BL
Congress co-ordinator: Carlo Laurenzi, congress office

The British

Society for

Mental Health

and Deafness

(association

britannique pour

la surdit  et la

sant  mentale) a

le plaisir

d'annoncer

qu'elle recevra,

en 1997, le 4eme

congr s triennal

de "The

European

Society for the

Mental Health

and Deafness"

Ce congr s

offrira une

gamme unique

de programmes

tr s int ressants,

destin s  

influencer le

choix et le style

des services

mentaux devant

 tre offerts aux

sourds au

XXIeme si cle.

THEMES DU CONGR S (anglais et fran ais)

- pr vention/promotion
- crime/d viance
- intervention rapide
- d veloppement dans les traitements psychologiques
- enfants/familles
- jeunes gens transition
- ethnies
- consommateurs et usagers
- sourds plus  g s
- langages et communication
- stress
- handicaps suppl mentaires
- cultures et politiques
- soins dans la communaut 
- sourds travaillant dans la sant  mentale
- handicap contre droits des minorit s

THEMES DU CONGR S (fran ais)

- est-va clar
- exposition tr s importante de technologies interactives
- quatre jours de programmes li s
- soir e de gala
- com die et th  tre par des sourds
- programme pour les partenaires
- visites d'ateliers connus pour leur bonne pratique en Grande-Bretagne

D L GUES:

Ce  v nement est destin  au plus large  ventail possible de c d g s, dont: les sourds, les professionnels mentaux, les d cideurs de politiques, les  ducateurs, les assistants sociaux sp cialis s, les linguistes, les psychologues et les familles des sourds. Nous esp rons attirer ces d l gu s de l'Union europ enne et autres nations europ ennes.

LANGUES:

- anglais
- langue des signes anglaise
- fran ais
- langue des signes fran aise

COUTS:

 220 plus n bergement
Prix sp cial de  130 pour les personnes s'inscrivant avant le 31
mars 1997

CHAIRSON:

Pr sidence du comit  d'organisation: Dr Brendan Monteiro
Mental Health Services of Salford, Bury New Road,
Manchester M25 7BL
Coordinateur de congr s: Carlo Laurenzi, bureau du congr s

EFSLI

FORUM EUROPEEN
DES
INTERPRETES EN
LANGUE DES SIGNES

R A P P O R T

D U

SEMINAIRE DE TRAVAIL SUR
LES COMPETENCES LANGAGIERES

MINIMALES

TENU A

GAND , BELGIQUE

LES 25 ET 26 NOVEMBRE

1995

INTRODUCTION

Les 25 et 26 novembre 1995, à l' Orthopedagogisch Centrum Sint Gregorius à Gand en Belgique, l' EFSLI a tenu un séminaire de travail qui a remporté un très grand succès.

Trente sept Interprètes en Langue des Signes venant de 16 pays européens y ont participé. Pour les professionnels, cela représentait une occasion rare de se rencontrer, de partager leurs connaissances et leurs expériences, et de garder contact avec les progrès dans la U.E. Des représentants d' Estonie et de la République Tchèque ont participé à leur premier événement de l' EFSLI. Les autres pays ayant des membres présents étaient la Grèce, l' Espagne, la République d' Irlande, la Finlande, l' Allemagne, Le Danemark, la Suède, la Suisse, les Pays-Bas, l' Ecosse, la France, l' Angleterre, l' Italie et le dernier mais pas le moindre, la Belgique qui nous a accueillis pour cet événement.

Malgré un travail intensif, ce week-end a quand même comporté des moments de détente puisque nos hôtes et hôtesse belges ont organisé une soirée traditionnelle (Breughel evening) le samedi soir. On nous a préparé un excellent buffet et nous avons eu la chance d' apprendre quelques danses traditionnelles, avec beaucoup d' aide de la part de nos patients professeurs. Nous avons également eu la chance d' apprécier un spectacle donné par des comédiens sourds de la région.

Nous adressons un grand merci à toutes ces personnes qui par leur aide ont contribué à la tenue de ce séminaire de travail, le personnel du Centre d' Education Spécialisée Sint Grégorius, l' U.E. pour leur soutien financier généreux, le bureau de l' EFSLI pour avoir recherché les fonds et en particulier à Griet Geysels pour tout le travail qu' elle a effectué pour l' organisation du séminaire et pour en avoir fait un grand succès.

PROGRAMME DU SEMINAIRE

La séminaire de travail avait pour thème "Compétences Langagières Minimales". Les interventions effectuées par les orateurs, qui étaient tous à la pointe de leurs domaines respectifs, ont mené à des discussions approfondies et enrichissantes au sujet des dilemmes pratiques, et éthiques émanant du travail avec des personnes ayant "des besoins langagières spéciaux".

Au programme, il y a eu un mélange d' interventions, de groupes de discussion et de sessions plénières. Le président de la séance était le Docteur Filip Loncke, neurolinguiste et Directeur du Centre d' Education Spécialisée Sint- Gregorius en Belgique. Son approche des "compétences langagières minimales" a aidé les participants à se pencher sur le cas des groupes particuliers des personnes ayant des besoins langagiers spécifiques et sur la manière dont ces besoins modifient la communication entre les protagonistes.

Après ce rapport est intervenue Rina Bosman, Interprète en Langue des Signes venant des Pays Bas, travaillant dans le domaine de la santé mentale.

Dans l' après-midi, Sven Erik Malmström, un psychologue, venant de Suède a effectué une intervention sur les effets de la présence d' interprètes lors d' une thérapie sur la dynamique de la situation. Chaque intervention a généré de longs débats et discussions.

La suite rend compte de façon plus détaillé du séminaire, en incluant des synthèses des sessions plénières.

LES COMPETENCES LANGAGIERES MINIMALES ET

L' INTERPRETATION

TOILE DE FOND

DR. FILIP LONCKE , NEUROLINGUISTE , GAND

Le Docteur Filip Loncke, neurolinguiste au Centre d' Education Spécialisée de Gand, a ouvert le séminaire avec sa publication "Les Compétences Langagières Minimales et l' Interprétation: toile de fond". Ce fut une excellente intervention d' ouverture, qui a donné aux participants une idée de la complexité des groupes d' individus auxquels cette appellation a été appliquée. L' intervention a mis l' accent sur les caractéristiques de la communication avec les individus ayant des CLM et les procédés d' ajustement subtil qui peuvent se produire dans cette communication. De plus, elle a souligné les effets que les politiques éducatives en matière de communication ont sur la personne sourde et comment cela se répercute sur le travail des interprètes dans ce domaine.

Loncke a défini les "Compétences Langagières Minimales" comme une condition dans laquelle se trouve un individu ayant acquis un vocabulaire limité et une connaissance insuffisante des structures grammaticales de la langue et dont la connaissance n' est pas suffisante pour assurer une communication dans le cadre de la vie quotidienne. Cela s' applique à la fois aux personnes sourdes et aux personnes entendantes. L' accès à la langue écrite de la communauté est aussi extrêmement limité et peut entraîner des problèmes dans la relation avec la communauté dominante. Le langage écrit est un outil puissant pour la participation dans la société et pour le traitement de l' information, et on a beaucoup écrit sur le désavantage rencontré par les personnes sourdes dans cette situation. Ce sous-développement peut aussi survenir avec la Langue des Signes, étant donné que certaines personnes sourdes n' ont pas eu l' opportunité d' apprendre la Langue des Signes.

Loncke a donné une explication de quelques uns des facteurs qui peuvent mener à une situation où une personne handicapée auditive fonctionne à un niveau de compétences langagières minimales. L' acquisition du langage dépend de deux facteurs, notre potentiel langagier individuel et l' accessibilité de modèles de langage (qu' ils soient parlés ou signés) dans l' environnement. Les enfants naissent

avec une grande capacité à apprendre une langue, c' est à dire que nous sommes pré-programmés, au même titre que les oiseaux sont pré-programmés pour voler. Si les êtres humains naissent avec un fort potentiel d' acquisition des langues, comme les linguistes le croient depuis les années 60, les langues signées doivent être de vraies langues en ceci que ce potentiel est si fort qu' il n' est pas rattaché à une modalité parlée. Cette théorie suggère donc que si le potentiel langagier n' est pas responsable de l' apparition des compétences langagières minimale, alors l' accessibilité au langage doit être le facteur critique.

Ensuite, Loncke a continué en se penchant sur les mécanismes du langage et a donné un schéma des différences dans ce procédé entre les divers groupes d' enfants sourds: enfants Sourds de parents Sourds, enfants Sourds dans accès à la Langue des Signes et enfants sourds avec un peu de Langue des Signes dans leur environnement. Pour les enfants Sourds de parents Sourds, une recherche menée dans les années 70 a montré que le taux et les procédés impliqués étaient exactement les mêmes que ceux impliqués dans l' acquisition du langage parlé. Pour cette raison, si un enfant Sourd de parents Sourds est exposé à la Langue des Signes, il ou elle développera un vocabulaire signé et apprendra les règles grammaticales de la langue par l' usage. Apprendre la langue parlée et sa forme écrite dépendra des stratégies employées dans l' éducation pour l' enseignement de la langue la moins accessible, c' est à dire si l' enfant a déjà un lexique signé et si celui-ci est utilisé ou non comme une base pour développer la seconde langue. Il a suggéré que les enfants Sourds de parents Sourds ne sont pas exempts des risques de "compétences langagières minimales" dans leur seconde langue dès lors que les éducateurs essaieront de leur enseigner sans avoir connaissance de l' existence de leur langue des signes et en essayant de leur enseigner la langue la moins accessible comme s' il s' agissait d' une première langue.

Dans la seconde situation, l' enfant sourd avait des parents entendants sans aucun accès à la Langue des Signes et l' acquisition de la langue est entièrement portée sur la langue écrite/parlée la moins accessible. Les spécialistes de l' éducation ont essayé de rendre la langue parlée plus accessible. Il ont essayé de le faire en formant les enfants à la lecture labiale, par la répétition et des tentatives pour rendre la langue plus transparente. En conclusion, dans les programmes oralistes, il y a un haut risque pour que les enfants aient des "compétences langagières minimales" puisque l' apprentissage d' une langue a lieu dans des conditions fragiles.

Dans la situation où l' enfant sourd a un accès à la Langue des Signes, il ou elle sera capable d' investir son potentiel dans la modalité accessible. Même si son environnement signant est restreint, l' enfant est capable de développer un lexique mental et de découvrir les principes grammaticaux de la combinaison.

Loncke a suggéré que les "compétences langagières minimales" représentent un phénomène relatif et qu' elles ne doivent pas être considérées comme un continuum. En ceci, le trait le plus critique est que les enfants sourds sont dans une situation de risque de sous-développer leur potentiel interne de langage à la fois dans les modalités parlées et les modalités signées et la conséquence est que les modalités utilisées par les spécialistes de l' éducation ont des effets très étendus sur l' accessibilité aux langues de l' environnement. Ensuite, il a continué en soulignant les caractéristiques de la communication lorsqu' une des personnes impliquées a des "compétences langagières minimales", ou "CLM". Dans une situation où il y a deux protagonistes dans la communication, **A** et **B**, **A** utilise des moyens standards pour communiquer et **B** a des "CLM". **A** essaie de communiquer quelque chose à **B** et ceci au moyen de mécanismes typiques de feedback, **A** réalise que **B** ne comprend pas. En tant que protagonistes de la communication, nous utilisons une multitude de stratégies pour rendre la signification de quelque chose plus transparente, c' est à dire par de fins réglages, la répétition, l' utilisation de vocabulaire alternatif ou en utilisant d' autres modalités telle que le pointage. Ce procédé naturel de fin réglage apparaît dans une variété de types de communication comme par exemple dans le "parler-bébé" ("baby talk"), le celui qui s' occupe du bébé sélectionne un vocabulaire particulier, utilise des phrases plus courtes, des schémas d' intonations particuliers et ces mécanismes sont utilisés pour s' assurer que le message passe.

Un autre mécanisme qui apparaît naturellement, que Loncke a recommandé aux interprètes travaillant avec des personnes ayant des "CLM" est le procédé d' ajustement. C' est un procédé psychologique que les personnes utilisent pour gérer des crises dans la communication. Il distingue quatre catégories distinctes: *l' ajustement linguistique* dans l' utilisation du vocabulaire et la répétition. *L' ajustement cognitif* au niveau de l' utilisation de la redondance et de la répétition. *L' ajustement du niveau de connaissance*, où la connaissance du monde et les points de référence partagés peuvent mettre les communicants sur la même longueur d' onde. Pour finir, par *l' ajustement du style de communication*, ou de la modalité.

Ensuite, Loncke a continué en discutant des difficultés auxquelles a à faire face l'interprète travaillant dans des situations où un des locuteurs a des "CLM". L'interprète est un pont entre lui ou elle et un locuteur typique d'une langue. Cela peut être une situation très difficile pour l'interprète étant donné que, d'un côté, il peut le considérer comme une situation inégale et de l'autre, leur rôle est vu comme étant celui de véhiculer sans erreur les significations des messages des protagonistes de la communication. De toute façon, entre les deux personnes, il y a des différences distinctes dans l'usage du vocabulaire et dans les manières de représenter les idées. Parmi les réactions possibles, on peut expliquer qu'il y a une situation inégale et donner à la personne A la responsabilité d'expliquer ou d'ajuster leur communication. Une autre stratégie qui pourrait être utilisée simultanément serait d'utiliser l'ajustement pour influencer subtilement ce qui suit. On pourrait donner à l'interprète de ce que B dit, une structure simple afin que A procède à un ajustement.

En conclusion, il a suggéré que les "compétences langagières minimales" sont largement une conséquence des politiques en matière d'éducation. De toute façon, c'est une réalité quotidienne que les interprètes doivent traiter. Il y a un besoin de recherche dans les programmes éducatifs qui pourraient être exploités afin de réduire l'inaccessibilité de l'environnement langagier et de prévenir l'apparition des compétences langagières minimales. Il y a aussi un besoin pour les interprètes d'affiner leur compétences de réglage et d'ajustement, de façon que l'interprète et la personne ayant des compétences langagières minimales deviennent le point de mire de la communication. Cela pourrait présenter des problèmes éthiques et un conflit avec les codes de pratique des interprètes et c'est quelque chose que la profession d'interprète se doit d'explorer.

INTERPRETATION DANS LA DOMAINE

DE LA SANTE MENTALE

RINA BOSMAN

INTERPRETE DE LANGUE DE SIGNES - PAYS - BAS

Madame Bosman a donné un aperçu de ses expériences dans le cadre de son travail au sein d' une équipe de 12 professionnels dans le domaine de la santé mentale. Au Pays-Bas, il y a 50 centres de santé mentale, et 5 d' entre eux offrent un service spécialisé pour les personnes sourdes. Mme Bosman travaille à Ede où le premier service de ce type a été créé. Ce centre a un équipe de 12 professionnels, 5 sont sourds dont 4 sont des utilisateurs de la langue des signes. Aucun des professionnels entendants ne signe assez couramment pour communiquer directement avec les patients. Les patients se rendent au centre pour des sessions individuelles ou en thérapie de groupe d' une durée de 1 ou 2 heures, le centre n' étant pas résidentiel.

Les vacations des interprètes au centre sont très diverses, elles ne couvrent pas seulement les sessions thérapeutiques, les interprètes traduisent des textes et des communications téléphoniques parlées à la fois pour les collègues entendants et pour les collègues sourds, et ils ont été impliqués dans la production de matériels de support pour des cours de compétence en communication. Ils participent aussi hebdomadairement à des réunions d' équipe afin d' interpréter pour le personnel, mais dans ce cadre particulier, les interprètes ont une implication lorsqu' on discute des besoins communicationnels des patients. L' unité tient aussi une rencontre mensuelle où un interprète extérieur participe de sorte que tout le personnel peut participer entièrement.

Etant donné l' énorme variété de personnes sourdes qui fréquentent le centre, les besoins en communication des patients individuels sont déterminés sur une base individuelle. On donne au patient le choix et s' il refuse les services d' un interprète en Langue des Signes, ils peuvent être alors informés que le conseiller en a besoin d' un interprète pour être en mesure de communiquer avec eux. L' interprétation dans le cadre thérapeutique peut sembler techniquement identique aux autres situations d' interprétation, bien qu' une grande différence réside dans le fait que l' interprète et le

thérapeute peuvent discuter de la prestation après que celle-ci ait pris fin. Ils peuvent s'exprimer au sujet de la communication et des sentiments exprimés, ce qui peut aider à réduire le stress induit par le travail dans des situations difficiles et peut être utilisé pour tenter de créer des conditions optimales en vue de la prochaine session. In peut sembler que l'interprète va au-delà du code d'éthique, bien que des règles strictes soient suivies dans cette situation particulière de travail.

Madame Bosman a discuté quelques unes des difficultés pouvant émerger lorsqu'on travaille comme interprète avec des personnes ayant des "compétences langagières minimales". Une difficulté fondamentale peut être que la personne ne comprend pas le rôle de l'interprète, et le fait qu'il ou elle, n'est pas le conseiller. Quelques situations de groupe peuvent être la source d'épreuves et de difficultés car les protagonistes utilisent une grande variété de modalités, ce qui peut entrer en conflit avec la nature du service centrée sur le patient. Quand le patient fréquente la clinique, les interprètes tentent d'adopter ou d'apprendre la modalité de signes utilisée par la personne sourde pour construire la relation qui lui assurera qu'il ou elle reviendra. Les membres sourds du personnel sont aussi étroitement impliqués pour établir des contacts avec les patients quand ils travaillent en tant qu'interprètes-relais.

Des facteurs somatiques et psychiques influencent aussi l'utilisation du langage, c'est-à-dire quand on travaille avec des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et que le patient ne peut pas se souvenir des signes ou des mots. Le psychologue voudra procéder à des tests sur la mémoire à court terme des personnes, et les questions sont structurées de façon particulière pour déterminer cela. Il est essentiel que l'interprète travaille avec le thérapeute au sujet de l'utilisation du langage, bien que le psychologue demeure responsable du traitement du patient. Dans les situations où le patient a eu une crise cardiaque ou un accident Cérébro-Vasculaire, ils peuvent ne pas être capables d'utiliser la totalité de l'espace pour signer ou des configurations particulières de la main. Le personnel travaille avec les membres de la famille qui peuvent savoir ce que la personne veut dire. D'autres modalités sont utilisées par le dessin et le mime quand il n'est pas possible de signer. Les interprètes vérifient doublement qu'ils ont compris la personne sourde en lui ressignant ses propres réponses.

Madame Bosman donne un aperçu de sa première prestation qu'elle a effectuée en travaillant avec une personne souffrant de psychose. La personne a été enfermée dans une cellule pour sa propre sécurité,

elle avait l'air terrifié, épelant et signant pour elle-même. Le patient dans cette situation expérimentait une réalité différente et la chose la plus importante pour le psychiatre était de saisir une image de cette réalité afin qu'il ou elle puisse y entrer et établir le contact. Les signes et la dactylologie étaient traduits pour marquer la façon décalée dont ils étaient exprimés. Par exemple, corbeau, école effrayé, maison fleur, veut m'avoir. Après que le patient ait été emmené dans un hôpital psychiatrique qu'on lui ait donné un traitement et qu'on l'ait laissé dormir, le psychiatre a voulu communiquer à nouveau avec lui. A cette occasion, il signait couramment. L'interprète était capable d'utiliser les mêmes signes qu'il avait utilisés lors de sa psychose et comme résultat, le psychiatre a pu le traiter. Cet exemple particulier met en lumière l'importance de la continuité de l'interprète dans les situations de santé mentale.

Les interprètes travaillant dans le cadre de la santé mentale, sont souvent pris sans vraiment choisir, ce serait préférable que des personnes sourdes formées correctement soient psychologues et thérapeutes mais c'est irréaliste à court terme. Si aucun interprète n'est utilisé, alors les patients sourds sont privés d'accès au service de santé mentale, et de l'autre côté, les patients sourds pourraient recevoir un traitement inadéquat s'il n'y avait eu des distortions dans la communication via le procédé d'interprétation. C'est impératif que les programmes de formation des interprètes traitent des problèmes de la santé mentale et que les interprètes enrichissent de façon continue ces connaissances sur ces domaines. Par exemple, la façon dont l'interprète peut se positionner pour permettre au thérapeute d'avoir un contact visuel avec la personne sourde. L'interprète doit travailler au sein d'une équipe pour être capable de parler à ses collègues et de travailler avec des patients sur une base d'aisance.

A suivre

SITUATION DANS LES TRIBUNAUX FRANCAIS EN 1996

La loi française dit ceci : "Les sourds muets peuvent être accompagnés par une personne ayant l'habitude de converser avec eux, âgée de 18 ans minimum".

Ceci implique que n'importe qui peut faire office d'interprète dans un tribunal, pire qu'aucun texte n'impose la présence d'un interprète professionnel.

Toutefois, les tribunaux et les commissariats de police ont l'habitude de choisir un interprète dans la liste officielle des interprètes assermentés que l'on trouve dans tous les commissariats.

En principe pour s'inscrire sur cette liste et devenir "interprète expert" il faut avoir un casier judiciaire vierge et un diplôme d'interprète.

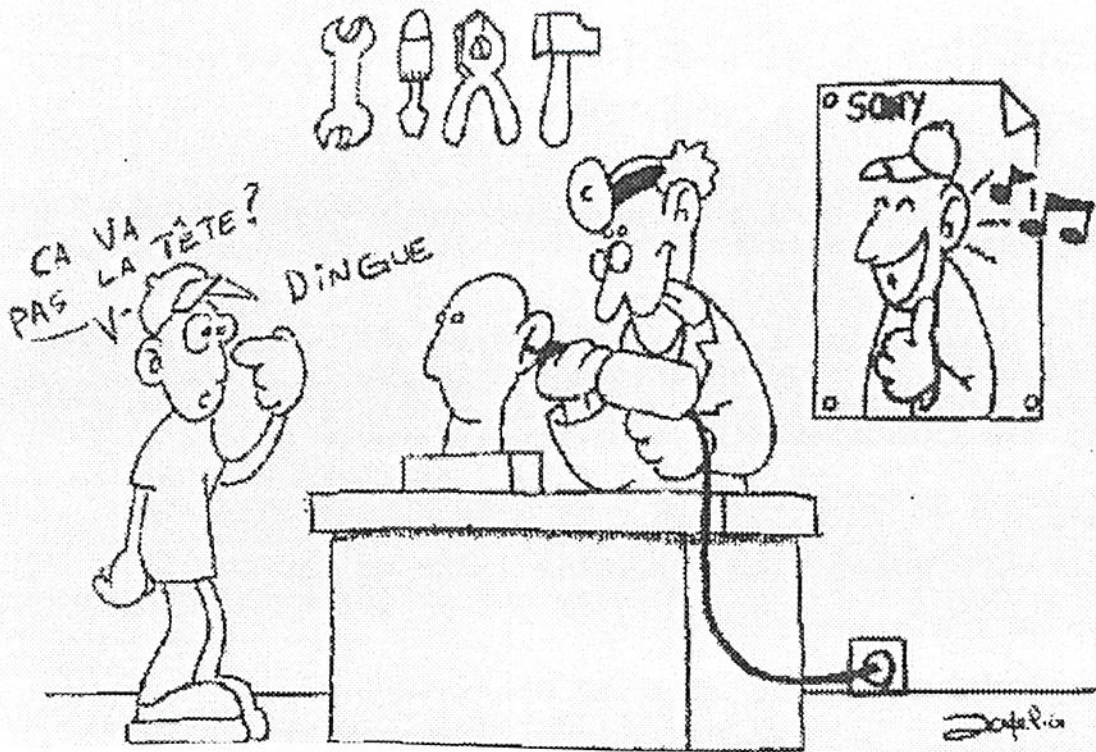
Dans la réalité, la grande majorité des interprètes en LSF inscrits sur cette liste n'ont ni diplôme ni formation. Les services d'interprètes ou les interprètes indépendants refusent souvent de travailler à des prix quatre fois inférieurs aux prix pratiqués.

Toutefois, dans certaines régions des accords ont pu être trouvés entre des services d'interprètes et l'administration.

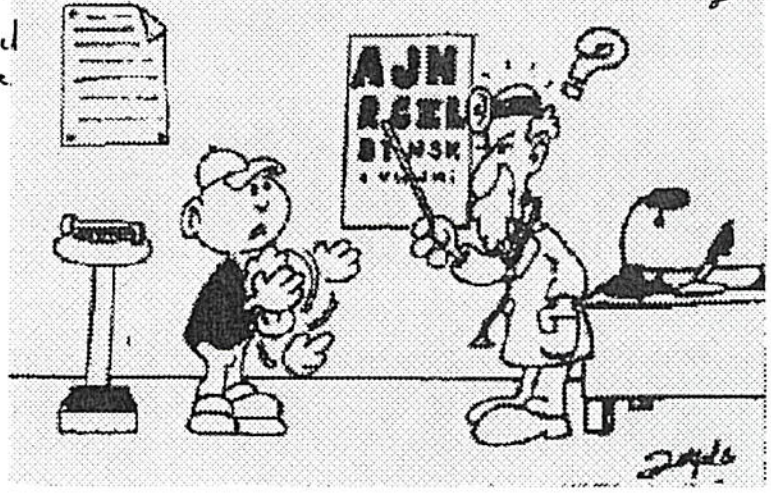
Les interprètes travaillent en général seuls.

Pour toutes les affaires prud'homales (droit du travail), ou affaires familiales (divorce, etc...) les interprètes sont à la charge des personnes qui les demandent (les clients sourds ou entendants). Pour les affaires de droit pénal, c'est le juge qui est demandeur d'un interprète et donc l'administration paie.

F. JEGGLI



Réalisés par Gerry Dorjé
 Belgique. Royal Institute
 for deaf and blind.
 Brussel.
 Transmis par N. BATON



**IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME
CONSEILLE DE FAIRE NOTRE
PUBLICITE**

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

CI-JOINT REGLEMENT DE FRANCS A L'ORDRE DE
L'A.F.I.L.S.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS PAR AN

* 100 F. POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.

* 130 F. POUR LES NON MEMBRES

**NATHALIE BATON
« A.F.I.L.S. »
34 AV. GABRIEL PERI
94370 SUCY EN BRIE**